



Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le

26/11/24

Besnier
Levrault

ID: 031-213104210-20241122-DEL2024_06_06-DE

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE du 22 novembre 2024

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<u>27</u>	27	<u>23</u>

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux novembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.

**DATE
DE LA CONVOCATION**

15 novembre 2024

DATE D'AFFICHAGE

15 novembre 2024

Étaient présents

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, COMBA, ABADIE, LAFONT, MARTY, BEGUE, BESOMBES, COUESNON

Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOLE, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations

Mme PEREZ avait donné procuration à M. GAROUSTE

M. RENOUX avait donné procuration à Mme TARDIEU

Mme RAHIN avait donné procuration à M. GUERRIOT

Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN

Mme VIOLTON avait donné procuration à M. CHARRON

Absents

Mme SAUVAGE

M. PIRIOU

M. PERON

M. GOUSSET

Mme TARIDEU a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (22 voix pour).

DELIBERATION N° 2024-06-06

Charte de la Commande Publique du Muretain Agglo

En 2017, le Club des Entreprises du Muretain et le Muretain Agglo avec ses 26 Communes avaient mis en place une première charte de la Commande Publique.

Depuis cette époque, les dispositions règlementaires en matière d'achat public ont beaucoup évolué.



Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le

26/11/24

Berser
Levrault

ID : 031-213104219-20241122-DEL2024_06_06-DE

Le Muretain et ses Communes membres souhaitant poursuivre et développer leur soutien à l'économie local en ont élaboré une nouvelle charte de la Commande Publique. Cette charte définit et liste les engagements du Muretain Agglo et de ses communes par le biais d'accompagnement et d'actions concrètes notamment des informations régulières transmises aux entreprises référencées sur l'actualité des marchés et les achats, le renforcement du sourcing, la pratique de l'allotissement, etc.

Le Muretain Agglo a approuvé cette charte par délibération du Conseil Communautaire du 24/09/2024.

Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver la charte et d'autoriser le maire à la signer.

Vu la charte de la commande publique lancée en 2017 entre le Club des entreprises, le Muretain Agglo et les Communes membres,

Vu la délibération du Conseil Municipal 2018-05-07 du 11 octobre 2018 approuvant la Charte de la Commande publique,

Vu l'évolution des dispositions réglementaires en matière d'achat public et la volonté de l'EPCI de poursuivre son soutien à l'économie locale,

Vu le projet de Charte de la Commande Publique établi en collaboration avec le Club des Entreprises du Muretain (CEM)

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (23 voix pour),

APPROUVE le projet de « Charte de la Commande Publique du Muretain »

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer

HABILITE le maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 22 novembre 2024
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

